



SECHERESSE 2020
RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE
NATURELLE

Par arrêté ministériel du 18 mai dernier paru au JO de ce jour, l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2020 a été reconnu pour la commune de VAL-REVERMONT

Les administrés ayant subi des dégâts, disposent d'un délai de **10 jours dès parution au JO** de cet arrêté pour se manifester auprès de leurs assureurs.

Affichage du 7 juin 2021

Le Maire
Monique WIEL